

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 9 novembre 2020

Confinement:

Le Gouvernement mobilisé pour maintenir l'accès à l'IVG dans les meilleures conditions

Afin d'enrayer la propagation du virus de la Covid-19, le Président de la République a décidé de renouveler le confinement mis en place au printemps afin de réduire à leur plus strict minimum les contacts et les déplacements sur l'ensemble du territoire du 30 octobre au 1^{er} décembre 2020. Ce contexte exceptionnel ne doit toutefois pas remettre en question nos valeurs les plus fondamentales : celles de l'émancipation des femmes et de leur droit à disposer de leur corps.

Afin de prévenir les éventuelles difficultés d'accès à l'interruption volontaire de grossesse, conséquences à la fois de la forte mobilisation de notre système hospitalier et de la limitation des consultations qui y sont réalisées, le Gouvernement, à travers Olivier Veran, ministre des Solidarités et de la Santé, et Élisabeth Moreno, ministre déléguée auprès du Premier ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, a décidé de reconduire les mesures exceptionnelles adoptées lors du premier confinement.

L'ensemble des consultations nécessaires aux IVG médicamenteuses pourront dès lors être réalisées sous forme de téléconsultations, et ce si la femme le souhaite et si le praticien l'estime possible, selon le schéma suivant :

- 1. Une téléconsultation d'information et de remise des ordonnances ;
- 2. Une consultation de prise du médicament qui arrête la grossesse (antiprogestérone) : en cas de téléconsultation, la femme pourra aller chercher le médicament en officine, en lien avec le médecin ou la sage-femme. Le deuxième médicament (prostaglandine) devant être pris 36h à 48h après le premier ;
- 3. Une téléconsultation de contrôle dans les 14 à 21 jours qui suivent.

Aussi, à l'instar du premier confinement, le délai pour recourir à une IVG médicamenteuse hors milieu hospitalier est assoupli, passant ainsi de 7 à 9 semaines d'aménorrhée.

Enfin, Olivier Veran et Élisabeth Moreno continuent également à encourager l'ensemble des médecins en ville et les sages-femmes libérales à s'engager dans le maintien des IVG médicamenteuses et a demandé aux établissements de santé d'assurer la continuité des IVG instrumentales.



Contacts presse

Ministère des Solidarités et de la Santé

Tel: 01 40 56 50 49

Mél : sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr

Ministère délégué à l'Egalité entre les femmes et les hommes, à la Diversité et à l'Egalité des chances

Tél: 01 42 75 62 75

Mél: presse-efh@pm.gouv.fr